

BARÈME DES HONORAIRES*

LOI N° 70-9 du 2 janvier 1970 - DECRET N° 72-678 du 20 juillet 1972 - LOI n° 2014-366 du 24 mars 2014

De Mme Candyliène BUTIN

LOI N° 70-9 du 2 janvier 1970 - DECRET N° 72-678 du 20 juillet 1972 - LOI n° 2014-366 du 24 mars 2014

Achat-Vente de Maison, Appartement, Terrain, Garage :

Honoraires **TTC** charge Acquéreur / Vendeur calculés sur le prix net vendeur du bien
- option charge Vendeur pour les mandats Succès

1 à 100 000 € : 5 000 €
100 001 à 150 000 € : 6 000 €
150 001 à 200 000 € : 8 000 €
200 001 à 250 000 € : 10 000 €
250 001 à 300 000 € : 12 000 €
300 001 à 350 000 € : 14 000 €
350 001 à 400 000 € : 16 000 €
400 001 à 450 000 € : 18 000 €
450 001 à 500 000 € : 20 000 €
500 001 et plus : 3,99%

Location loi du 6 juillet 1989 :

Honoraires **TTC** calculés par m² de surface habitable, **dans la limite d'un mois de loyer pour chaque partie**

	Logement 0 à 50 m ²		50 à 100 m ²		> 100 m ²	
	Bailleur	Locataire	Bailleur	Locataire	Bailleur	Locataire
Entremise et recherche du locataire	4 € / m ²	-	3 € / m ²	-	2 € / m ²	-
Visites et constitution du dossier	6 € / m ²	6 € / m ²	5 € / m ²	5 € / m ²	5 € / m ²	5 € / m ²
Rédaction du bail par l'agence	2 € / m ²	2 € / m ²	2 € / m ²	2 € / m ²	1 € / m ²	1 € / m ²
État des lieux par l'agence	2 € / m ²	2 € / m ²	2 € / m ²	2 € / m ²	1 € / m ²	1 € / m ²
TOTAL	14 € / m²	10 € / m²	12 € / m²	9 € / m²	9 € / m²	7 € / m²

Immobilier Professionnel ou commercial :

Honoraires HT calculés sur le prix net vendeur du bien

Achat - Vente de fonds de commerce, murs commerciaux, bureaux, entrepôts – Cession de bail :

Honoraires **HT** : **6,50%** avec un minimum de 7 500 € HT

Location commerces bureaux entrepôt :

Honoraires **HT** : **8 %** sur 36 mois de loyer avec un minimum de 2 500 € HT

+ Rédaction de bail (par l'agence) :

un mois de loyer HT avec un minimum de 1 000 € HT

Vente d'Immeubles neufs

Honoraires HT à la charge du vendeur calculés sur le prix net vendeur du bien

Honoraires **HT** : de **3.5 à 9%** suivant contrat Promoteurs

Immobilier à usage agricole

Vente de biens à usage agricole :

Honoraires **HT** à la charge du vendeur calculés sur le prix net vendeur du bien

Honoraires **HT** : **6 %** (si le vendeur est assujéti à la MSA)

Location : bail rural

Honoraires **HT** à la charge du bailleur : **8 %** sur 12 mois de loyer

(Rédaction du bail par le notaire)

***Chaque mandataire est juridiquement indépendant.**

Mis à jour le 22 novembre 2017